

**Manif
este du
4 nove
mbre**

Contexte

Cent vingt personnes, en majorité sans emploi, se sont réunies le 4 novembre 2008 à la Chaux-de-Fonds. Le but de la rencontre est de débattre du thème : «Vivre sans emploi ? Qu'y a-t-il à en dire et à qui ? », ceci dans le cadre du forum organisé par la Joliette, secteur insertion du CSP-NE

Durant la matinée M. Gaston Verdon, psychothérapeute, a notamment rappelé que perdre son emploi constitue une atteinte grave à l'intégrité de la personne, à sa santé au sens large du terme et à ses droits fondamentaux. Les réactions diverses du public à la fin de son exposé prouvent cependant que cette situation peut être vécue très différemment selon les personnes et ne conduit pas inéluctablement à la dépression ou à la maladie. La personne sans emploi ne doit donc pas être stigmatisée comme victime.

Ensuite, Mme Gisèle Ory, conseillère aux Etats, a présenté sous l'angle politique, un état des lieux complet du thème « Vivre sans emploi ? » dans le contexte plus général des assurances sociales. Elle a également manifesté son intention de relayer, notamment auprès du Conseil des Etats lors du prochain débat sur la nouvelle loi de l'assurance chômage, les requêtes et propositions qui auront été collectées lors de cette journée.

Durant l'après-midi, quatre thèmes ont fait l'objet de débats circonstanciés entre les participants : *l'isolement* dans lequel se trouve une personne à l'écart du marché du travail, *la problématique de la réinsertion*, *les droits et obligations des personnes au chômage* et *le rôle des employeurs*.

Questionnements

- Certains participants se sont posés la question de savoir si la personne sans emploi n'est pas inéluctablement marginalisée et isolée, partant de l'idée qu'il existe, de ce point de vue, peu de structures favorisant la solidarité et les échanges.

- D'autres pensent que les compétences de chacun seraient insuffisamment considérées et ne pourraient être exercées ou transmises en l'absence d'un soutien adéquat. Ce sentiment d'abandon serait renforcé par une image négative du chômeur et le regard colporté par les autres.

- Les mesures d'insertion ou de réinsertion existantes sont-elles assez diversifiées et individualisées et valorisent-elles assez les ressources du chômeur ?

- Autre préoccupation autour des tables: la personne au chômage ne manque-t-elle pas d'informations concernant ses droits ? Le sentiment partagé est que le chômeur est plus souvent rendu attentif à ses obligations et au cortège de sanctions assorties en cas de non observation qu'aux possibilités que leur offre le système et la loi. Il est à craindre que les offices de placement (ORP) orientent et orienteront leurs efforts vers l'application d'un cadre toujours plus restrictif, en particulier dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI) et de ce fait ne peuvent, ne pourront, plus assez se préoccuper du projet de réinsertion du demandeur d'emploi.

- Autre questionnement : les employeurs, souvent absents du débat, sont-ils à même d'assumer leur part de responsabilité envers leurs employés desquels ils exigent beaucoup d'engagement. Les baisses de rentabilité ne sont plus tolérées dans aucun secteur. De crainte de perdre leur poste, les employés obtempèrent. Le dialogue n'a plus sa place. Les conditions de travail se dégradent entraînant un nombre croissant de « pètage de plomb » alourdissant ainsi la charge des assurances sociales.

- La précarisation de l'emploi, certaines pratiques du marché du travail, certaines dérives dans l'application des mesures du marché du travail (MMT) issue de la loi sur le chômage encourageraient également les abus, notamment en terme de rémunération pour des travailleurs « déclassés » (par exemple : travail temporaire, travail sur appel, placement chômage ou mesures cantonale d'intégration professionnelle (MIP), etc.).

Demandes

Afin d'exercer et développer les compétences des personnes sans emploi, nous transmettons le message suivant à Mme Gisèle Ory :

– Que soient favorisés le maintien et la création de structures visant à favoriser des réseaux d'échanges de compétences et de services entre chômeurs.

– Que le bénévolat soit encouragé pour les personnes sans emploi, afin de lutter contre l'isolement et de favoriser le maintien d'un réseau actif. L'interdiction, dans le cadre LACI, de toute activité bénévole est regrettable. Une personne, par exemple, aurait été menacée de sanctions par son conseiller ORP

lorsqu'elle aurait demandé l'autorisation de donner un coup de main ponctuel dans un Centre d'accueil de jour.

– Qu'un meilleur soutien encore soit proposé dans la recherche d'un emploi par les services compétents et les structures en place : en favorisant par exemple, l'accès pour tous à des cours ciblés, l'accès à des formations continues, ainsi qu'un droit et une formation de reconversion professionnelle même si l'on possède déjà un premier métier.

– Qu'une meilleure collaboration et qu'une coordination entre les différents acteurs de la protection sociale (LACI, aide sociale, AI, assurances maladie, accident, perte de gain, autres services de l'Etat, etc.) soient mises en place pour que les assurés sortent de démarches souvent fastidieuses et trouvent un accompagnement cohérent et soutenant vers la réinsertion.

– Que l'offre de programmes d'insertion ou de réinsertion soit encore étoffée, afin que ceux-ci soient encore mieux en adéquation avec les projets et les compétences de chacun. De tels programmes trouvent leur sens, outre leur aspect de rester actif et utile, s'ils permettent d'acquérir ou de maintenir à niveau une qualification, et s'ils sont validés par une certification reconnue.

– Que soient favorisés encore plus les stages professionnels en entreprises par des mesures concrètes d'encouragement pour les employeurs, devenant ainsi partenaires d'une réinsertion efficace.

– Dans le même ordre d'idée, que les mesures d'incitation aux employeurs (par exemple l'allègement des charges sociales) soient encore améliorées pour favoriser l'engagement des personnes écartées durablement du marché du travail, en particulier les « seniors » dont les chances de retrouver un emploi sont faibles.

– Que soient créées des entreprises sociales, pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes particulièrement exposées au chômage de longue durée. Nous entendons par cette appellation, des entreprises partiellement subventionnées par l'Etat, dans lesquelles les travailleurs ont la liberté d'entrer et de sortir, indépendamment de tout délai cadre, recevant un salaire décent et un statut d'employé et non plus celui de chômeur ou de bénéficiaire de l'aide sociale.

– Que les prestations de l'assurance chômage soient augmentées ou au moins maintenues en leur état actuel et que la cotisation de l'assurance chômage soit revue à la hausse en prévision de la mauvaise conjoncture qui s'annonce. La révision de la LACI, élaborée en 2006, qui vise une réduction de prestations

a été conçue dans un contexte de reprise économique. Les prévisions tablèrent alors sur une poursuite du recul du chômage de 3,3% en 2006 à 2,5% en 2008. Une réduction des cotisations avait même été octroyée aux travailleurs et aux entreprises. Depuis, celles-ci n'ont pas été réajustées bien que le taux de chômage, selon des prévisions bien établies, montera en flèche ces prochains mois. La nouvelle révision de la LACI, actuellement pendante aux chambres fédérales, vise à nouveau des diminutions de prestations, qui dans un contexte de récession économique, seraient fort malvenues.

– Enfin, pour lutter contre le phénomène d'exclusion sociale, qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès de la population pour que l'image, l'intégrité, et la dignité des personnes sans emploi soient respectées. Une bonne considération sociale ne peut que favoriser la réinsertion. Tout un chacun est exposé à se retrouver sans travail.

En conclusion de ce travail de synthèse des propos exprimés par les participant(e)s et remis à Mme Gisèle Ory en date du 14 décembre, nous osons croire que toutes ces voix seront entendues par nos élus fédéraux et cantonaux et qu'une suite favorable profite au plus grand nombre de chômeurs.

Nous la remercions vivement pour sa présence à cette journée et à son engagement pour cette cause.

Groupe « Manifeste » du Forum 08

La Jonchère, le 14 décembre 2008

Contact : *Groupe « Manifeste » du Forum 08*
La Jonchère 40, 2043 Boudevilliers
info@joliette.ch